



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Du 17 Janvier 2019

CONVOCAATION : 10 janvier 2019

AFFICHAGE : 10 janvier 2019

PRESENTS : KIRSCH Michèle, JEANPIERRE Vincent, MARCHAND Ginette, NICLAS Claude, PELTRE Béatrice, POIREL David, SCHOLZ Laurent et SEYBOLD Christophe

MEMBRES ABSENTS et EXCUSES :

POUVOIRS : 0

MEMBRES AYANT DELIBERE : 8

SECRETAIRE DE SEANCE : KIRSCH Michèle

20 H 30 : Madame le Maire ouvre la séance.

➤ **AFFAIRE CHEMIN DU HAUT DE LA CROIX** :

Après un long débat avec la famille JENET, suite au refus de l'entreprise JENET DÉMOLITION de procéder à une nouvelle analyse pour lever le doute de présence d'amiante dans les matériaux utilisés pour la réfection, ainsi que le non-respect du devis concernant le type et la granulométrie des matériaux utilisés, une délibération a été prise à 5 « pour », 2 « contre » et une abstention, d'accepter que l'entreprise JENET DÉMOLITION procède au retrait des matériaux avant la réception des travaux.

- **SALLE COMMUNALE** : Remplacement de Chantal CHAXEL pour location de la salle.
Suite à la démission de Chantal CHAXEL du conseil municipal, il est nécessaire de trouver une personne de remplacement pour effectuer l'état des lieux de la salle lorsqu'elle est louée. Une personne extérieure au conseil devra être recrutée.

- **EGLISE** : Entretien des cloches
Le système campanaire nécessite une remise en état. Deux devis ont été sollicités et le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'Entreprise GRADOUX de FERRIERES dont le montant s'élève à 4 410 € TTC.

- **FETE PATRONALE 2019** : M. TROPER sera présent avec ses manèges sur notre commune les 14 et 15 septembre prochains et il demande si la commune l'autorise à rester jusqu'au dimanche suivant. Le Conseil accepte que les manèges restent jusqu'au dimanche 22 septembre.

- **BANCS EN BETON** : Transfert des bancs en béton à l'école.
Ce transfert a été fait, ils ont été mis en place dans la cour de l'école.



➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

Ecole : L'eau de l'école a un problème de régulation, elle est soit trop chaude ou trop froide pour faire la vaisselle. La commune décide donc d'acheter un lave-vaisselle.

Alexis GEORGES : Dans le cadre de sa formation, cette personne a repensé le site internet de la Commune. Une indemnité de stage lui sera attribuée. Elle est fixée à 400 €.

ARRACOURT, le 07 février 2019
Vu Le Maire, Ginette MARCHAND,

